

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté, le président de la communauté de communes Vie et Boulogne a décidé l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet la révision allégée n°1 du PLUi-H visant à intégrer les études dites « loi Barnier » sur 4 zones d'activités du territoire, dans l'objectif d'optimiser le foncier tout en préservant l'environnement. Les zones concernées sont :

- « Les Espaces Vie Atlantique Nord et Sud » à Aizenay ;
- « Les Blussières » à Aizenay ;
- « Les Minières » à Bellevigny ;
- « St Denis/Les Lucs » à Saint-Denis-la-Chevasse.

Aujourd'hui, sur ces zones, des bandes de 100 mètres sont inconstructibles de part et d'autre de l'axe de certaines parties des RD 948, 763 et 937. Au titre de l'article L111-8 du code de l'urbanisme, le PLUi-H peut fixer des règles d'implantation différentes, lorsque le document d'urbanisme comporte une étude, dite « loi Barnier », justifiant en fonction des spécificités locales, des règles compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

L'enquête publique est organisée afin de recueillir l'avis de la population à ce sujet **du vendredi 15 décembre 2023 à 9h au mardi 16 janvier 2024 à 17h à la communauté de communes, à Aizenay, Bellevigny et Saint-Denis-La-Chevasse**, communes concernées par le projet.

Par décision n°E23000157/85 en date du 28 août 2023, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné **M. Philippe GAUBERT**, ingénieur agriculture et environnement hors classe, en retraite, commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est situé à la **communauté de communes Vie et Boulogne, 24 rue des Landes, 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 15 décembre 2023 à 9h au mardi 16 janvier 2024 à 17h, le public pourra :

▪ **Prendre connaissance du dossier complet :**

- **en version papier et en version dématérialisée** à partir d'un poste informatique, au siège de la communauté de communes, et dans les mairies d'Aizenay, Bellevigny et Saint-Denis-La-Chevasse, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **en version dématérialisée** sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante [www.vie-et-boulogne.fr](http://www.vie-et-boulogne.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne, avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'évaluation environnementale du dossier et son résumé non technique ainsi que l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) sont joints au dossier et consultables dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus.

▪ **Formuler ses observations et propositions :**

- **sur les registres papiers**, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, au siège de la communauté de communes, et dans les mairies d'Aizenay, Bellevigny et Saint-Denis-La-Chevasse, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **par voie postale**, au siège de l'enquête :  
à l'attention de M. le commissaire enquêteur  
Communauté de communes Vie et Boulogne  
Pôle aménagement – Service urbanisme  
24 rue des Landes - 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE
- **par courriel**, à l'adresse suivante : [enquetepublique@vieetboulogne.fr](mailto:enquetepublique@vieetboulogne.fr)

Toutes les observations du public seront regroupées et accessibles sur le site internet précité, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête. Les données personnelles, type adresse postale, adresse mail, téléphone, seront masquées. Seuls les noms, prénoms et texte de l'observation resteront visibles, exceptées les contributions anonymes.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, écrites ou orales, lors des permanences aux dates et lieux ci-après :

<b>Mairie d'Aizenay</b> - Avenue de Verdun 85190 AIZENAY	<b>Le samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h</b>
<b>Mairie de Bellevigny</b> - 1 square Jeanne de Belleville - Belleville-sur-Vie – 85170 BELLEVIGNY	<b>Le lundi 18 décembre 2023 de 14h à 17h</b>
<b>Mairie de Saint-Denis-La-Chevasse</b> - 6 Rue Abbé Pierre Arnaud 85170 SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	<b>Le mercredi 27 décembre 2023 de 9h à 12h</b>
<b>Communauté de communes Vie et Boulogne</b> - 24 rue des Landes 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE	<b>Le vendredi 15 décembre 2023 de 9h à 12h</b> <b>Le mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h</b>

**Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne – Pôle aménagement, service urbanisme, ou par téléphone au 02.51.31.52.56.**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées et avis à la communauté de communes Vie et Boulogne dans les 30 jours à compter de la clôture d'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, des conclusions motivées et de l'avis du commissaire enquêteur au siège de la communauté de communes, dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête publique et à la préfecture de la Vendée, un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le rapport, les conclusions motivées et avis seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Vie et Boulogne.

A l'issue de l'enquête, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis, la révision allégée n°1 sera approuvée par délibération du conseil communautaire de Vie et Boulogne.